

## **La concertation en milieu de travail entre employeurs et employés au Québec en lien avec le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre**

Recherche présentée dans le cadre du Programme de subvention à la recherche appliquée du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre.

Frédéric Lesemann, professeur titulaire, directeur de recherche

Michel Lejeune, Ph.D., associé de recherche

Amélie Bernier, Ph.D. (en cours), agente de recherche

Jean-Luc Bédard, Ph.D., associé de recherche

INRS-Urbanisation, Culture et Société

385, Sherbrooke est

Montréal H2X 1E3

[Frederic.Lesemann@inrs-ucs.quebec.ca](mailto:Frederic.Lesemann@inrs-ucs.quebec.ca)

### **Résumé**

L'exemple du Québec montre que la concertation comme démarche de résolution de problèmes, est de plus en plus promue à l'initiative des acteurs du système sectoriel de la qualification de la main-d'œuvre. Elle est de plus au cœur des réformes ayant mené à la nouvelle *Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre* (ou la « Loi sur les compétences »). Ces réformes ont conduit à des réorganisations majeures du développement et de la reconnaissance des compétences en milieu de travail. Plusieurs initiatives récentes en portent les traces, telles que l'élaboration et la mise en place du *Cadre de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'oeuvre*, de normes professionnelles, de programmes d'apprentissage en milieu de travail, d'instruments d'évaluation des compétences et de certificats de qualité des initiatives de formation. Le caractère novateur de cette Loi sur les compétences place le Québec à l'avant garde dans le domaine de la qualification professionnelle, en même temps qu'elle soulève de nombreuses questions quant à sa portée pour les entreprises et la main-d'oeuvre.

Notre recherche comporte quatre principaux objectifs : 1) documenter la notion de concertation telle qu'elle est pratiquée dans des milieux de travail au Québec; 2) préciser les caractéristiques de la concertation (et ses modalités) par rapport au développement et à la reconnaissance des compétences en milieu de travail parmi des PME au Québec; 3) identifier les déterminants de la concertation en matière de développement et de reconnaissance des compétences; 4) comprendre la dynamique des cellules de concertation à partir d'études de cas. Pour atteindre ces objectifs, nous prévoyons d'abord réaliser une enquête statistique auprès de 450 entreprises, réparties dans trois secteurs d'activités différenciés selon le degré d'initiatives sectorielles. L'enquête se fera auprès d'entreprises syndiquées, d'entreprises avec associations de travailleurs et d'entreprises sans syndicat ni association. Nous réaliserons ensuite 9 études de cas à partir d'entreprises caractérisées par le succès en matière de concertation, d'autres exprimant des difficultés en matière de concertation et d'une entreprise caractérisée par l'échec en matière de concertation.